

République Française Liberté Egalité Fraternité Commune d'Aubergenville AN 2023 23-076

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAIN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

Absents excusés :

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :	NOMBRE DE CONSEILLERS	
15/11/2023	En exercice	33
	Présents	28
DATE D'AFFICHAGE :	Votants	31
15/11/2023		

OBJET: MARCHE DE NOEL 2023 - TARIF DES DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

REÇU EN PREFECTURE le 30/11/2023 Application agréée E-legalite.com Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,

Vu l'arrêté municipal n°15/021 du 3 mars 2015 relatif à la réglementation de l'exercice du commerce ambulant sur la commune d'Aubergenville,

Considérant qu'à l'occasion de la fête de l'Hiver prévue le 16 décembre prochain, la Ville souhaite organiser un marché de Noël dans le parc du château du Vivier,

Considérant que la Ville envisage, afin de favoriser une atmosphère chaleureuse et conviviale pour les fêtes de fin d'année, de mettre à la disposition des commerçants et artisans, 10 chalets en bois pourvus de branchement électrique (un chalet par enseigne), de 11h à 18h,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, afin de soutenir le commerce de proximité dans un contexte économique compliqué, de décider la gratuité des emplacements mis à disposition des commerçants et des artisans,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Communication, Développement numérique, Commerce de Proximité et Police municipale du 21 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, Adjoint au maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et à la Police municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- ARTICLE 1 : DÉCIDE :
 - la création d'un marché de Noël dans le parc du Château du Vivier, le samedi 16 décembre 2023 de 11h à 18h
 - et la gratuité des droits de place correspondant à un chalet par commerçant,
- ARTICLE 2 : DEMANDE à Monsieur le Maire, ou à son représentant dûment habilité, de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce marché de Noël.

Sylvia PADIOU, Secrétaire de séance

action

Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville

Fait et délibéré en séance, Les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 30/11/2023

Et publié le 30/11/2023

Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville

